



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 JANVIER 2025

A la suite d'une convocation du mardi 21 janvier 2025, les membres du Comité syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 27 janvier 2025 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : **28**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Alexandre CASSARO, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Sabrina HASSINGER, Jean-Paul HILPERT, Grégoire LEININGER, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Jean MEKETY, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Christian CLEMENT, Luc BALLASSE, Hubert BUR, André DUPPRE, Marc FRIEDRICH, Bernard PETRY, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Pierre THIL.

- Dont représenté par son suppléant :

Monsieur Gilbert SCHUH est représenté par Madame Eliane JACQUES.

✓ Excusés ayant donné procuration : **5**

Messieurs Jean-Claude HEHN ont donné procuration à Jean-Paul HILPERT, Dominique LIMBACH a donné procuration à Roland ROTH, Joël NIEDERLAENDER a donné procuration à Bernard CLAVE, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Salvatore FIORETTO a donné procuration à Pierre THIL

✓ Excusés : **15**

Madame, Messieurs, Jean-Luc JEHIN, Cyrille FETIQUE, Jean-Luc LUTZ, Freddy LITTY, Guy BORN, Pascal HELFENSTEIN, Gabriel WALKOWIAK, Marc SENE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Emmanuel THIRY, Simone RAMSAIER, Bernard COLBUS, Serge STEBLER, François GATTI.

✓ Absents : **7**

Mesdames, Messieurs, Chantal PLATTE, Durkut CAN, Pascal LAUER, Emmanuel SCHULER, Roland GLODEN, Cathia HEIM, David SUCK.

04. MARCHES PUBLICS

**OBJET : RENONCIATION AUX PENALITES DE RETARD LIEES AU MARCHE PUBLIC
 REFERENCE « TRANSPORT – SYDEME – 04/2019 », RELATIF AU TRANSPORT ROUTIER
 DES PRODUITS ISSUS DE LA COLLECTE DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ET DE
 PRODUITS LIQUIDES DESTINES A LA METHANISATION**

Le Président rappelle à l'assemblée que le Sydeme et la société KIMMEL ont conclu un contrat le 21 juillet 2020 portant sur le transport routier des produits issus de la collecte des déchets ménagers et assimilés, ainsi que des produits liquides destinés à la méthanisation.

VU le Code des marchés publics, notamment ses articles **R.2192-25** et **L.2192-10**, relatifs à la gestion des pénalités dans les marchés publics,

VU le marché public référencé **Transport – Sydeme – 04/2019**, signé le 21/07/2020 entre le Sydeme et Kimmel Services, portant sur le **Transport routier des produits issus de la collecte de déchets ménagers et assimilés et de produits liquides destinés à la méthanisation**.

VU l'article 11 du CCATP relatif à l'application de pénalités en cas de non-respect des délais d'exécution ou autres obligations contractuelles.

Étant donné que le non-respect des obligations contractuelles n'a pas impacté le déroulement du marché, il est proposé à l'assemblée, après échanges avec la trésorerie, de ne pas appliquer de pénalités dans ce cadre.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Comité syndical

Délibère par :

33 voix pour,
 0 voix contre,
 0 abstention.

Décide

- De renoncer à l'application des pénalités de retard ou autres pénalités contractuelles prévues à l'article 11 du CCAP du marché public référencé Transport – Sydeme – 04/2019, concernant la société KIMMEL pour le motif suivant : le non-respect des obligations contractuelles n'a pas perturbé la bonne exécution du marché objet de cette délibération.
- Que la renonciation aux pénalités ne modifie en aucun cas les autres obligations du titulaire vis-à-vis de la collectivité et n'engage pas de responsabilité pour d'éventuels autres retards ou défauts d'exécution.
- D'autoriser le Président à signer les documents.

Fait à MORSBACH, le 27 janvier 2025

Roland ROTH,
 Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT :
 Compte tenu de la publication de la délibération,
 Et de la transmission en Sous-Préfecture le **13 FEV. 2025**

